

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - FLOIRAC - ZAC des Quais - Marché de maîtrise d'oeuvre -
Modification des délais de vérification des projets de décomptes - Répartition
des honoraires de maîtrise - Avenant n°3 - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public, par marché 08201U, a confié la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement des espaces publics voiries, assainissement, éclairage public et mobilier urbain de la ZAC des Quais à Floirac, au groupement de Maîtrise d'oeuvre CETAB Ingénierie / S.A.R.L. BOURIETTE et VACONSIN pour un montant provisoire d'honoraires de 418 845,48 € HT soit 500 939,19 € TTC, l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élevant à 10 471 137,12 € HT soit 12 523 480,00 € TTC (valeur décembre 2007).

L'avenant n°1, ayant pour objet d'établir le coût prévisionnel des travaux au niveau de l'avant-projet et d'arrêter le forfait définitif de rémunération, a été approuvé par la délibération n°2009/0824 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009.

Le coût prévisionnel des travaux, au stade de l'AVP, s'est établi à 10 630 000,00 € HT soit 12 713 480,00 € TTC (valeur novembre 2008) et le montant du forfait définitif de rémunération fixé à de 418 845,48 € HT soit 500 939,19 € TTC. Cette rémunération sera modulée en fonction de la progression des travaux des marchés formalisés et du marché à bons de commande.

A l'issue des procédures d'appel d'offres, les marchés de travaux suivants ont été attribués :

- Lot 1 Assainissement : SOGEA S.O Hydraulique / SOBEBE pour un montant de 2 590 326,00 € HT ;
- Lot 2 Voirie COLAS / FAYAT TP pour un montant de 2 237 262,20 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 358 729,10 € HT pour la tranche conditionnelle ;
- Lot 3 Eclairage : FORCLUM Aquitaine pour un montant de 499 940,37 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 85 296,53 € HT pour la tranche conditionnelle ;
- Lot 4 Signalisation : AXIMUM pour un montant de 45 121,93 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 4 923,56 € HT pour la tranche conditionnelle.

En parallèle à ces procédures, un appel d'offres a également été lancé en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande portant sur :

- la réalisation définitive des trottoirs, des pistes cyclables, des plateformes des places de la Mairie, de la Souys, de Mayensa, et de Nougueys,
- la fourniture et la pose de mobilier urbain,
- la réalisation de branchements sur le réseau assainissement,
- la pose d'infrastructures pour les réseaux divers.

Les travaux seront réalisés au rythme d'avancement des constructions des îlots et des besoins du maître d'ouvrage.

Ce marché dont les minimum et maximum sur sa durée de quatre ans, sont respectivement de 35 000 € HT et 2 450 000 € HT a été attribué à l'entreprise FAYAT TP (sur la base d'un chantier type).

L'avenant n°2, ayant pour objet d'établir le coût de réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC au montant de 8 271 599,69 € HT soit 9 892 833,23 € TTC et portant l'engagement du groupement CETAB Ingénierie / SARL BOURIETTE et VACONSIN à respecter ce coût de réalisation, a été approuvé par la délibération n° 2010/0574 du 24 septembre 2010.

Il est apparu la nécessité, pour le paiement des acomptes dus au groupement CETAB Ingénierie / SARL BOURIETTE et VACONSIN, de distinguer dans la répartition des honoraires du maître d'œuvre ceux dus au titre des marchés de travaux des lots Assainissement / Voirie et Réseaux Divers / Eclairage / Signalisation et ceux dus au titre du marché à bons de commande des travaux de finition des trottoirs, pistes cyclables et travaux divers (le tableau de répartition est joint en annexe à l'avenant).

Par ailleurs, afin d'optimiser le délai global de paiement des situations de travaux, il est proposé de réduire les délais de vérification des projets de décompte par le maître d'œuvre tels que prévus aux articles 8.1.1 et 8.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Ces délais passeraient ainsi de 15 jours à 5 jours.

Il convient ainsi de préciser la nouvelle répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre et de modifier le délai de vérification au travers d'un avenant n°3, lequel est sans incidence sur la rémunération du maître d'œuvre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU La loi MOP du 12 juillet 1985 et ses décrets notamment le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code des Marchés Publics,

VU Le CCAP du marché 08201U,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- le paiement des acomptes dus au groupement CETAB Ingénierie / SARL BOURIETTE et VACONSIN, impose de distinguer dans la répartition des honoraires du maître d'œuvre ceux dus au titre des marchés de travaux des lots Assainissement / Voirie et Réseaux Divers / Eclairage / Signalisation et ceux dus au titre du marché à bons de commande des travaux de finition des trottoirs, pistes cyclables et travaux divers.
- l'optimisation du délai global de paiement des situations de travaux, implique de réduire les délais de vérification des projets de décompte par le maître d'œuvre tels que prévus aux articles 8.1.1 et 8.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le délai passant ainsi de 15 jours à 5 jours.
- la prise en compte de ces modifications nécessite la passation d'un avenant n° 3 au marché 08201U.

DECIDE

Article 1 :

Le contenu de l'avenant n°3 est approuvé.

Article 2 :

M. le Président est autorisé à signer l'avenant n°3 au marché 08201U:

- précisant la répartition des honoraires du groupement CETAB Ingénierie et l'agence BOURIETTE VIACONSIN entre d'une part, les marchés de travaux des lots Assainissement / Voirie et réseaux divers / Eclairage / Signalisation et d'autre part, le marché à bons de commande des travaux de finition des trottoirs, pistes cyclables et travaux divers.
- modifiant les délais de vérification des situations de travaux par le maître d'œuvre tels que prévus aux articles 8.1.1 et 8.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, ces délais passant de 15 jours à 5 jours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 FÉVRIER 2011**

PUBLIE LE 23 FEVRIER 2011

M. CHRISTINE BOST